

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 04 février 2022 à 20h30- Salle communale

(Convocation du 30/01/2022)

Présents : Sylvie **BONNIN**, Yves **LAMARD**, Guillaume **PICARD**, Dominique **MARTIN**, Maryse **DOLARD**, Timothé **BAUDOT**, Yan **LAGOUGE**, Héroïse **MONCHAL**, Marie-Laure **PIOTELAT**, Bernard **RAMEAUX**.

Excusés : Thibaut **LACOSTE** (pouvoir Sylvie BONNIN), Charles- Henri **SERVAN** (pouvoir à Yves LAMARD), Pascal **VANNIER** (pouvoir à Maryse DOLARD).

Secrétaire de Séance : Dominique MARTIN

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DES DERNIERS PROCES VERBAUX
2. PROJET BOURG ET FONDS DE COMMERCE
 - a. Information : projet Bourg
 - b. Contrat ELAN
3. ACTION SOCIALE
 - a. Actions 2022
 - b. Vente au profit de l'Action Sociale
4. PECHE 2022
 - a. Journée truite
 - b. Pêche 2022
5. PARCELLE COMMUNALE
6. BOIS
7. ECOLE
8. JARDIN DU SOUVENIR
9. MARCHE
10. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1 APPROBATION DES DERNIERS PROCES VERBAUX

Les procès-verbaux des deux dernières séances ont été approuvé à l'unanimité.

2 PROJET BOURG ET FONDS DE COMMERCE

a. Information : projet bourg et chaufferie

Une réunion a eu lieu avec Mr DEBOURG et Mme CARTALLIER le 02 février. Quelques points d'organisation et agencements ont été étudiés. M DEBOURG souhaiterait également savoir si la commune prend en charge l'acquisition du matériel. Ce point sera étudié ultérieurement lorsque l'avancement des travaux le permettra.

Madame le Maire informe que le permis de construire est accordé.

b. Contrat ELAN

Madame le maire :

- rappelle :
 - que la commune a acheté le fonds de commerce épicerie, boulangerie,
 - qu'un contrat de délégation de service a été signé avec Mr DEBOURG,
 - que la commune est propriétaire du fonds de commerce et des bâtiments, ;
- informe :
 - que le délégataire souhaite signer un contrat de Concession de marque avec Elan pour le carburant,
 - que le contrat doit être signé par le propriétaire donc par la commune ;
- propose :
 - o l'ajout d'une clause au contrat indiquant la responsabilité du revendeur d'assurer l'entretien,
 - o la signature du contrat avec la société Total Energie Proxi Sud Est afin de permettre à l'épicerie de continuer à proposer des carburants.

Le Conseil municipal :

- **DECIDE** à l'unanimité le contrat de concession,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document s'y rattachant.

Délibération 1-2022

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	13	13		

3 ACTION SOCIALE

a. Actions 2022

Madame le maire

- rappelle que :
 - la commission action sociale s'est réunie le 25 janvier 2022.
 - les actions mises en place actuellement soit le repas, les colis et les cartes jeunes.
 - o Repas à partir de 70 ans, gratuit pour le conjoint quel que soit l'âge
 - o Colis pour les personnes d'au moins 80 ans qui ne sont pas venues au repas
 - o Cartes jeunes offertes aux jeunes domiciliés dans la Commune, âgés entre 11 et 20 ans ;
 - o Pour un montant global de l'ordre de 3800 € par an
- Informe des décisions prises par la commission :
 - Aînés : repas et colis
 - o Repas organisé pour les habitants d'au moins 73 ans (gratuit pour le conjoint quel que soit l'âge)
 - o Colis pour les personnes d'au moins 80 ans n'ayant pas participé au repas.
 - Cartes jeunes :
 - o Les jeunes de 6 à 20 ans devront s'inscrire en mairie pour bénéficier de la carte avantages jeunes au tarif de 2 euros
 - o Cette carte sera récupérable le premier samedi matin de septembre de 10h00 à 12h00.
 - Cadeaux offerts lors d'occasions particulières :
 - o Mariage, conclusion de pacs, célébrés en mairie de Chapelle-Voland
 - o Naissance, si les parents sont domiciliés sur la commune
 - Enfants :
 - o Cadeau fin de primaire à l'école
 - o Organisation d'un goûter au profit des enfants de l'école
- propose de valider les propositions adoptées à l'unanimité par la commission.

Le Conseil municipal :

- **DECIDE** à la majorité d'entériner les décisions de la commission Acton Sociale,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document s'y rattachant.

Délibération 2a-2022

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	13	12	(B RAMEAUX)	

b. Vente au profit de l'action sociale

Madame le maire

- rappelle le budget de l'action sociale,
- informe de la décision prise par la commission de la mise en vente de sacs au profit de l'action sociale au tarif de 5 €,
- propose de valider la proposition de la commission.

Le Conseil municipal :

- **DECIDE** de fixer le tarif des sacs à 5 € l'unité,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document s'y rattachant.

Délibération 2b-2022

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	13	12	(B RAMEAUX)	

Madame le maire informe des autres travaux et réflexions de la commission action sociale, notamment la mise en place du fichier des personnes vulnérables pour celles qui le souhaitent et le recensement des aidants.

4 PÊCHE

a. Journée truite

Madame le maire

- rappelle la mise en place d'une journée truite le samedi 26 février 2022 de 8h00 à 17h30 à l'étang communal ;
- propose de retenir les propositions soit :
 - Tarif : 12 € la journée, 6 € à partir de 13 H (avec une boisson offerte),
 - Règlement : 1 canne par personne, remise à l'eau obligatoire des autres poissons, prise illimitée.

Le Conseil municipal :

- **DECIDE** à l'unanimité le tarif et le règlement,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document s'y rattachant.

Délibération 3a-2022

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	13	13		

b. Pêche 2022

Madame le maire

- rappelle :
 - les tarifs et le règlement 2021 :
 - extérieur +10 ans : 33.00 (1)
 - extérieur -10ans : 8.00 (2)
 - extérieur semaine : 25.00 (3)
 - habitants +10 ans : 16.00 (4) (gratuite pour conjoint)
 - habitants -10ans : 5.00 (5)
 - journée : 6.00 (6)
 - la répartition des ventes les années précédentes,
 - extrait règlement 2021,
 - informe qu'il a été décidé un achat important de poissons en 2022 afin de relancer l'activité pour un montant d'environ 4600 € ;
- propose de retenir les propositions soit :
 - Tarif :
 - extérieur +10 ans : 35.00 (1)
 - extérieur -10ans : 8.00 (2)
 - extérieur semaine : 20.00 (3)
 - habitants +10 ans : 20.00 (4) (gratuite pour conjoint)
 - habitants -10ans : 5.00 (5)
 - journée : 6.00 (6)
 - Règlement 2021 restant en vigueur avec :
 - o Ouverture de la saison de pêche : 19 mars 2022
 - o Fermeture : 11 novembre
 - o Horaires : 7h00 - 19h00

Le Conseil municipal :

- **DECIDE** à l'unanimité d'adopter le règlement et les tarifs à compter de 2022,

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document s'y rattachant.

Délibération 3b-2022

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	13	13		

5 PARCELLE COMMUNALE

Madame le maire informe le conseil d'une demande de mutation des terres louées actuellement à Mr SIMERAY.

6 BOIS

a. Travaux bois 2022

Madame le maire :

- informe :
 - des ventes de bois début 2022 pour la somme de 38 516 €
 - du devis de l'ONF concernant le programme d'actions 2022 pour un montant total de 750 € HT
- propose la validation du devis

Le Conseil municipal :

- **DECIDE** à l'unanimité de valider le devis de l'ONF,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document s'y rattachant.

Délibération 4a-2022

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	13	13		

b. Assiette des coupes pour l'année 2022

Madame le maire informe de la proposition de marquage des parcelles par l'ONF.

En application de l'article R.213-23 du code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'ONF présente pour l'année 2022, l'état d'assiette des coupes résumé dans le tableau suivant :

Proposition des coupes pour l'exercice 2022			
Parcelle / Unité de Gestion	Surface	Type de coupe	Observations
4_aj	1.3	Amélioration jeunesse	Chauffage
4_a	1.75	Amélioration	Chauffage et futaie
14_a	3.73	Amélioration	Chauffage et futaie

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes ;
 Considérant le tableau d'assiette des coupes présenté par l'ONF pour l'année 2022 ;

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** l'état d'assiette des coupes 2022 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent.

Délibération 4b-2022

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	13	13		

c. Proposition Acquisition Bois :

Madame le maire

- rappelle :

- l'option de la commune sur une parcelle de bois (ZT 88 - contenance : 63a14ca) située au bois de Bochat,
 - l'estimation des domaines en 2019,
 - La proposition a été transmise aux membres de la commission Bois qui ont souhaité maintenir cette offre ;
- propose la validation de l'acquisition.

Le Conseil municipal :

- **DECIDE** à l'unanimité d'acquérir la parcelle suscitée,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document s'y rattachant.

Délibération 4c-2022

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	13	13		

7 ECOLE

Madame le maire informe de la mise en place service minimum certains jours en fonction de la disponibilité du personnel de remplacement (grève, classe fermée)

8 JARDIN DU SOUVENIR

Madame le maire reporte ce point à la séance prochaine en l'absence de devis.

9 MARCHE

Madame le maire reporte ce point car la réunion de la commission manifestations et comité des fêtes ayant lieu le 7 février 2022

10 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Accès mairie** : Sonnette simple a été installée en bas de la mairie pour permettre un accès facilité à la mairie
- **Périscolaire et extrascolaire** : Malgré les effectifs réduits, le périscolaire a été maintenu matin, midi et soir sur tous les sites de la CCBHS. L'accueil extra-scolaire sera fermé pendant les vacances de février.
- **Fleurissement** : Le jury départemental a effectué ses visites l'été 2021 ; la cérémonie de remise des prix en décembre n'a pu se concrétiser.

La commune a obtenu le 13ème prix ex aequo. Elle a obtenu un diplôme et 100 €.

Les critères ont évolué. *Remerciements aux bénévoles.*

- Dans la catégorie « ANCIENNES FERMES AMENAGEES à usage exclusif d'habitation »

1er prix ex aequo : M. Pierre BRUCHON le moulin Rouge

3ème prix ex aequo : M. Daniel GAUTHERON les Rivières *Félicitations*

Le palmarès départemental 2021 est consultable en mairie.

- **Antenne SFR** : la déclaration préalable de travaux a été validée par la DDT.
- **Travaux de voirie programmé par la CCBHS pour 2022.**
- **Fibre** : déploiement de la fibre par le département du Jura. Le département a conclu une convention de délégation de service avec Altitude Infrastructure, à laquelle s'est substituée la société Altitude Fibre 39.

2024 pour Chapelle-Voland. LA CCBHS participe financièrement aux travaux. Une réunion de présentation par l'entreprise a eu lieu le 14 janvier. Une réunion avec CCBHS est prévue prochainement.

- **Dons.**
- **Adhésion JurAbsolu** office du tourisme (animation marché, gîte, étang)
- **Travaux bâtiment golf fin février, début mars**
- **Installation du paratonnerre et de la croix : prévu le 5 et 6 avril**
- **Démolition du bâtiment** rue du Golf (ancienne chambre à four qui s'effondre) par M MERMOUD fin de semaine. M MERMOUD se charge de faire démolir et remettre en état, et récupère les pierres.

- **Gîte** : La commission s'est réunie (à 2 reprises pour jongler avec les contraintes horaires et le covid) et a validé de faire exécuter quelques travaux par les employés cet hiver dans le gîte notamment une chambre au rez de chaussée.
- **Swin Golf** : L'ACVS a lancé la saison 2022. Journée découverte, 1 rencontre et un week-end compétition.
- **Contrat CCBHS emplois verts** .
- **Journée du bénévolat** : pour l'entretien du gîte, du Swin, il est fait appel aux bénévoles : inscription en mairie
- o **Le 19 février 2022 : 9h-12 H ou 14h-17h**
- o **Le 2 mars 2022 : 9h-12h ou 14h-17h**
- **Secrétariat** : Madame le maire fait préciser au président de l'association foncière le maintien de la convention de mise à disposition de la secrétaire de mairie.
- La réunion du personnel prévue cette semaine a été annulée cause covid et sera reprogrammée
- Réunion de la commission finances prévue fin février ou mars. Les grandes lignes du budget 2022 seront les suivantes : la priorité sera donnée aux engagements 2021 et aux projets déjà lancés tel que le projet Bourg. La commune doit rester vigilante pour maîtriser ses dépenses de fonctionnement, réduire ses dépenses d'investissements et permettre à ce projet principal de se réaliser et ainsi garder une fiscalité acceptable.
- Remerciements aux conseillers ayant acceptés de participer aux distributions régulières sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h30

Madame le maire

Sylvie BONNIN